

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021
COMPTE-RENDU

Vu les circonstances exceptionnelles,
le conseil Municipal ne s'est pas réuni dans la salle du conseil municipal mais dans
la salle des Fêtes de Coulombs.

À ce jour, l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires dans le lieu habituel constitue une raison exceptionnelle de modification de ce lieu. La réunion s'est déroulée dans le strict respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

Coulombs, le 11 avril 2021

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Compte de gestion de l'exercice 2020
- Compte administratif de l'exercice 2020
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2021
- Budget primitif 2021
- Tarifs communaux 2021
- Modification de la régie communale
- Eco-pâturage
- CCPEIDF : compétence mobilité
- Questions diverses

Le jeudi 11 avril 2021, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 31 mars 2021, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Sylvie DE ROA, Mme Claudine ABHERVE, Mme Valérie MONOT, M. Roland PETIT, Mme Murielle LEROY, M. Pascal LENOIR, M. Francis GUILLARD, M. Daniel GUILLY, M. Didier LE BARS, M. Patrick JOYEUX et M. Jean-Luc MARTIN

Mme Jacqueline FOUQUET, Mme Nathalie ANDREU et Mme Catherine MARIE sont absentes et ont respectivement donné pouvoir à M. Daniel GUILLY, M. Jean-Noël MARIE et M. Francis GUILLARD

La séance débute à 20h07.

A l'unanimité, Mme Valérie MONOT est nommée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

SIRP : M. Roland PETIT

La réunion du comité syndical a eu lieu le mardi 30 mars.

Budget 2021 :

Les participations communales baissent de 1%, soit aucune augmentation depuis 3 ans.

Rythmes scolaires : la semaine de 4 jours a été instituée à titre dérogatoire. Il convient de statuer de nouveau. Les enseignants souhaitent maintenir la semaine de 4 jours.

Effectif : l'effectif de la maternelle est en baisse.

EURE-ET-LOIR INGENIERIE : M. Didier LE BARS

-Vote du budget 2021.

-L'instruction des permis de construire est en très nette évolution.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Monsieur Le Maire présente et soumet aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2020.

En investissement :

Le compte de gestion 2020 présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor illustre un résultat de l'exercice 2020 excédentaire de 103.052,67€.

Compte-tenu des reports de l'année N-1, du solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la clôture de 2020 présente un excédent de 119.202,83€.

En fonctionnement :

Le compte de gestion 2020, présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor, démontre un résultat de l'exercice 2020 excédentaire de 77.573,20€.

Compte tenu des reports de l'année N-1, de la part affectée à l'investissement, le résultat de clôture de 2020 présente un excédent de 361.465,74€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité de compte de gestion de l'exercice 2020

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. Le Maire se retire, Mme Valérie MONOT présente les propositions suivantes :

- En section d'investissement un montant de 119.202,83€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du compte administratif de l'exercice 2020.

- En section de fonctionnement, un montant de 361.465,74€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du compte administratif de l'exercice 2020.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le compte administratif 2020.

FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

M. Le Maire revient et propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de 361.465,74€.

En investissement :

A la ligne 1068 du Budget Primitif 2021, la somme de 33.281,17€.

En fonctionnement :

A la ligne 002 du Budget Primitif 2021, le solde, soit la somme de 328.184,57€

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'affectation des résultats 2020.

TAUX D'IMPOSITION 2021

Grâce à une gestion prudente, rigoureuse et aux efforts budgétaires permanents, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune de Coulombs.

Exceptionnellement, cette année le taux de référence est égal au taux de la commune en 2020 auquel il faut additionner le taux départemental en 2020 afin d'assurer la compensation fiscale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ce transfert du taux départemental est neutre pour le redevable de la taxe foncière.

M. Le Maire propose le taux de référence bâti de 37,95% : 17,73% taux communal de 2020 et 20,22% taux départemental de 2020.

Le taux de référence de foncier non bâti est identique à celui de l'année dernière soit 25,86%.

Taxe foncier bâti 2021 : 37,95%

Taxe foncière non bâti 2021 : 25,86%

Les membres du conseil votent à l'unanimité les taux présentés.

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget présenté par M. Le Maire s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses et des recettes s'élève à 1.113.342,93€.

A noter que le montant en « sur équilibre » de la commune a été affecté au compte 678 suite à la remarque du Comptable du Trésor. Ce montant de 215.391,09€ est provisionné. Il sera soit économisé, soit affecté à des projets « éventuels ».

En section d'investissement :

Le montant des dépenses et recettes est de 535.176€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le budget primitif 2021.

M. Le Maire remercie M. PAVY, Stéphanie DELOIZY et Jacqueline FOUQUET d'avoir participé à l'élaboration du budget communal.

M. Le Maire rappelle que la trésorerie de la commune disponible à ce jour s'élève à 534.782,74€, ce qui démontre une situation financière « saine ».

TARIFS COMMUNAUX 2021

Les membres du Conseil ont étudié les tarifs et décident de ne pas les augmenter. Les montants restent identiques à ceux de l'exercice précédent.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les tarifs communaux 2021

MODIFICATION DE LA REGIE COMMUNALE

La régie communale permet à ce jour l'encaissement des produits suivants : location de la salle des fêtes et du matériel communal et l'encaissement pour la participation à la sortie annuelle des jeunes de la commune. Il convient de compléter cette liste en autorisant l'encaissement des produits suivants : l'affouage, les jardins communaux et les produits divers en rapport avec la commune.

Il convient de renommer la régie « salle des fêtes » en produits divers communaux.

Les membres du conseil votent à l'unanimité ces modifications

ECO-PATURAGE

Pendant la dernière séance du conseil municipal, M. Francis GUILLARD a présenté un projet d'éco-pâturage pour 2 parcelles situées rue des Remparts. Les membres du conseil étaient d'accord sur le principe et attendaient d'autres devis pour les comparer avec le premier devis reçu.

Les propositions financières sont :

-La Ferme du Puits : 2.915,46€/AN TTC, soit 242,97€/MOIS TTC

-Greensheep : 4.740€/AN TTC, soit 329,16€/MOIS TTC

-Paysage Chartrain : 4.999,92€/AN TTC, soit 416.66€/MOIS TTC

Les membres du conseil votent à la majorité pour le devis le moins disant : La Ferme du Puits de Droisy et pour un engagement d'un an. Un bilan sera fait à l'issue de la 1^{ère} année d'exploitation.

Mme Valérie MONOT s'abstient.

CCPEIDF : COMPETENCE MOBILITE

Lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars dernier, le conseil a délibéré à l'unanimité pour la prise de compétence mobilité sans reprise des services régionaux comme le permet la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, n°2019-1428 dite « LOM ». Il appartient au conseil municipal de délibérer pour cette proposition de modification statutaire.

La prise de compétence aura lieu dès le 1^{er} juillet 2021.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la prise de compétence mobilité par la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire et M. Roland PETIT vont rencontrer prochainement M. Le Maire de Nogent-le-Roi pour étudier la mutualisation du service de la police municipale de Nogent-le-Roi.

Mme Murielle LEROY a eu des demandes de vaccination et souhaite savoir à qui les adresser. M. Le Maire va prendre en charge ces demandes. A l'échelle communale, M. Le Maire informe que près de 100% des personnes de plus de 75 ans seront bientôt vaccinées.

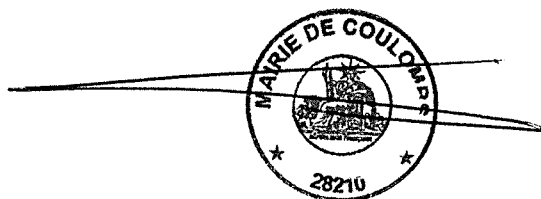
M. Roland PETIT signale que les miroirs au carrefour situés Chemin des bois à Chandelles ne sont plus opérationnels. M. Le Maire va faire une demande auprès du Département pour avis.

Mme Valérie MONOT souhaite une intervention pour la présence de véhicules tampons situés avenue de l'Abbaye.

M. Didier LE BARS souhaite savoir si les changements des hydrants votés précédemment sont éligibles au FDI. M. Le Maire informe qu'il n'a pas eu de retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du Canton d'Epernon



**Le Maire,
Jean-Noël MARIE**